

SMCTOM DE NONTRON

2026/0020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 70 - Présents : 51 - Votants : 50 - Nombre de voix : 81

L'an deux mil vingt six

Le 30 juin 2026 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à La salle des fêtes de Saint Front la Rivière sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 25/06/2026

Etaient présents : Messieurs VEDRENNE Grégory, SUDRET Romain, COULOUMY Romain, MERLE Bernard, MEYLEU Philippe, COLINEAUX Jean-Luc, BELLAIR Didier, PUYBAREAU Francis, MILLARET Francis, COUTURIER Daniel, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, TOMASI David, REPOILA Mickaël, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, GIGNOUX Pascal, FARGEAS Vincent, FOURNIER Jim, MANTOVAN Lionel, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, LAVAUD Alain, MICHELET Thierry, BRANCHI Fernand, LAURENT Christophe, MAGIN Jean-Pierre, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, JULHES Max, LAGARDE Jean-François, BRETON Yves, D'AREXY David, FAYE Jean-Jacques,

Etaient présentes : Mesdames CLAUZURE Marianna, LIORIT Karine, DESGRANGES Nolwenn, DESCHAMPS Véronique, GAILLARD Sandrine, BOURDEAU Liliane, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, FOSSECAVE Estelle, PEYRONNET Aurélie.

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs JEAN Thierry, BOUSSARIE Thierry (titulaire présent), FOURNET Philippe.

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames DUVERNEUIL Corinne, SURAND Corinne, RIEU Véronique.

Étaient absents excusés : Messieurs BILLAU Olivier, LECHARPENTIER Vincent, MICHALAK Christian, PEYPELUT Jean-Louis, BETEAU Vincent, DIONNEAU Maxime, GERAUD Fabien.

Était absente excusée : Mesdames ROUSSEL Brigitte, BEZAMAT Laura, BREJASSOU Laura.

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section investissement),

Le Comité Syndical décide à quatre-vingt voix pour et une abstention d'affecter le résultat comme suit :

<u>Section d'investissement</u>		<u>Section de fonctionnement</u>	
Report déficitaire N-1		Report déficitaire N-1	
Report excédentaire N-1	653 127.41 €	Report excédentaire N-1	432 562.80 €
Dépenses de l'exercice	1 009 256.80 €	Dépenses de l'exercice	5 341 689.80 €
Recettes de l'exercice	1 286 360.54 €	Recettes de l'exercice	5 843 147.38 €
Affectation de résultat			
<u>Résultat de l'exercice</u>	277 103.74 €	<u>Résultat de l'exercice</u>	501 457.58 €
<u>Résultat cumulé de la section</u>		<u>Résultat cumulé de la section</u>	
Restes à réaliser dépenses	1 101 710.68 €	Total à affecter	
Restes à réaliser recettes	118 879.24 €	Affectation obligatoire à l'investissement	53 625.29
		(titre art. 1068)	
Total reste à réaliser	-982 831.44 €	Complément libre d'affectation qui peut	880 395.09 €
		être affecté à l'investissement ou reporté en	
<u>Besoin de financement</u>		fonctionnement (ligne 002)	

L'exposé des faits entendu, le Comité Syndical :

Adopte à quatre-vingt voix pour et une abstention, l'affectation du résultat 2025 proposée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Président

Vincent FARGEAS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fargeas", written over the circular stamp.